

◆ STUDIO STAN ◆

L'avance immédiate de votre crédit d'impôt

Ne payez que le reste à charge, dès la facture — sans attendre l'année suivante

Dispositif mis en place par l'Urssaf et la Direction générale des Finances publiques (DGFiP)

◆ **Un service 100 % gratuit et facultatif — aucun frais Studio Stan ni Urssaf ne s'ajoute à votre prestation**

1 Conditions d'accès et d'utilisation

Réservé aux clients particuliers, pour les prestations éligibles au crédit d'impôt services à la personne réalisées par Studio Stan (entretien de la maison, jardinage, petit bricolage — n° SAP105144794).

Pour en bénéficier, vous devez :

- ◆ Avoir une adresse sur le territoire français ;
- ◆ Être membre d'un foyer fiscal ayant déjà effectué au moins une déclaration de revenus ;
- ◆ Être à jour de vos obligations de déclaration et de paiement au titre de l'impôt sur le revenu ;
- ◆ Ne pas déjà bénéficier d'une prise en charge financière par un tiers pour cette prestation (allocataire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie — APA —, de la Prestation de Compensation du Handicap — PCH —, ou de titres spéciaux de paiement).

L'inscription se fait une seule fois ; elle vaut ensuite pour toutes vos prestations éligibles avec Studio Stan.

2 Comment ça fonctionne pour vous

1 Vous activez votre compte

Sur le site dédié de l'Urssaf (particulier.urssaf.fr), en quelques minutes, une seule fois.

2 Vous recevez la demande de paiement

Envoyée par Studio Stan sur votre compte, après chaque prestation.

3 Vous disposez de 48h

Pour la valider ou la contester. Passé ce délai, la demande de paiement est automatiquement validée.

4 Vous réglez le montant net

Crédit d'impôt déjà déduit — sans avance de trésorerie de votre part.

Un service facultatif. L'avance immédiate n'est pas obligatoire : si vous préférez, vous pouvez continuer à régler l'intégralité de vos factures et percevoir votre crédit d'impôt l'année suivante, selon le mécanisme classique. Studio Stan ne facture aucun frais pour ce service.

Plafonds et détail du crédit d'impôt services à la personne :

impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile

◆ Pour toute question sur vos prestations ou vos factures, votre interlocuteur reste Studio Stan — l'Urssaf gère uniquement le paiement.

Stanislas Jacob — Studio Stan — EI · SIRET 105 144 794 00010 · SAP105144794
studiostan.fr — stanislas.jacob@icloud.com